



Commission communale  
des constructions

# ANNONCE DE FIN DES TRAVAUX

**A retourner à**

Administration communale  
Commission des constructions  
Case postale 13  
1902 Evionnaz

**ou**

**E-mail**

commune@evionnaz.ch

*Selon l'article 104 alinéa 1 du règlement communal des constructions du 10 mai 1995 le bénéficiaire d'une autorisation de construire ou son mandataire est tenu d'informer les services communaux de la fin des travaux*

N° de dossier

---

Requérant

---

Propriétaire

(si différent du requérant)

---

Date de fin des travaux

---

Lieu, date

---

Signature du propriétaire

---

---

Commune d'Evionnaz |

Rue Principale 26 | Case postale 13 | 1902 Evionnaz | T. 41 (0)27 767 11 13 | [commune@evionnaz.ch](mailto:commune@evionnaz.ch)

Horaires d'ouverture du bureau communal : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 / mardi et jeudi après-midi de 14h00 à 17h00